

Acquisition à M. Eric LAMBINET - Alignement 40, rue Narcisse Lanchy

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Une partie de la propriété de M. Eric LAMBINET est touchée par l'emplacement réservé n° 285 inscrit au PLU en vue de l'élargissement de la rue Narcisse Lanchy, juste en dessous du carrefour des Quatre Vents.

M. Eric LAMBINET souhaitant réaliser des travaux de clôtures, des négociations ont été engagées pour effectuer la mise à l'alignement de sa propriété.

Elles ont abouti aux accords suivants :

- M. Eric LAMBINET cède à la commune 79 m² issus de la parcelle cadastrée section BS n° 302 au prix de France Domaine soit 6 000 €,

- une indemnité de 2 511,50 € sera versée à M. Eric LAMBINET pour perte de végétaux,

- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 8 511,50 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.